

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 07 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	29/11/2023
Membres en exercice :	26
Présents :	16
Qui ont pris part à la délibération :	26

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE (pouvoir à Frédéric LATIEULE), Laëtitia CAYREL (pouvoir à Patricia BARTOLOZZI), Emilie CHABRIER (pouvoir à Isabelle JOFFRE), Anne FALGUEYRETTES (pouvoir à Aurélie SOUFLI), Mathieu FLOTTES (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Serge FRAYSSINET (pouvoir à Bernard LESCURE-ROUS), Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL (pouvoir à Marlène URSULE), Elodie RIVIERE (pouvoir à Sébastien BOYER-MADRIERES), Guillaume SOULIE (pouvoir à Philippe TABARDEL),

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie SOUFLI a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

03- Rodez Agglomération : Rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Monsieur le Maire rappelle que conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, Rodez Agglomération a réalisé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

En application de l'article D.2224-3 du code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel doit être présenté au conseil municipal de chaque commune adhérent à l'EPCI dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

DISPOSITIF

Après présentation de ce rapport,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'exercice 2022.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération, transmise par voie dématérialisée en
Préfecture le : 12/12/2023
Publication le : 12/12/2023
Mis en ligne le : 13/12/2023
Le Maire, Patrick GAYRARD



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme, Le Maire
Le 11 décembre 2023
Signé par Patrick GAYRARD
Dématérialisé,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 03- Rodez Agglomération : Rapport d'activité 2022 sur le prix et la
qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

.....
Date de décision: 12/12/2023

Date de réception de l'accusé 12/12/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20231207_03

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20231212-20231207_03-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 6 .4

Libertés publiques et pouvoirs de police

Autres actes reglementaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 03-DB RQPS Dechets 2022.pdf (99_DE-012-200064665-20231212-
20231207_03-DE-1-1_1.pdf)